



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2025/02/011  
Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : Rapport d'orientation  
budgétaire 2025**

**Séance du 10 février 2025**  
**Date de convocation : 4 février 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**26 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

**Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE  
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ  
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER  
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

**RAPPORTEUR :** Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

**EXPOSE :**

## SOMMAIRE

- 1- Cadre juridique du Débat d'orientation budgétaire
- 2- Le contexte de l'élaboration budgétaire 2025
  - 2.1 - La situation internationale
  - 2.2 - La situation en France
  - 2.3 – La situation financière de la Ville
    - 2.3.1 : Budget principal
    - 2.3.2 : Les résultats 2024
    - 2.3.3 : Les investissements
    - 2.3.4 : Les budgets annexes
- 3– Les orientations budgétaires 2025 :
  - 3.1 - Orientations pour les années à venir
  - 3.2 - Les perspectives de recettes de fonctionnement
    - 3.2.1 : La fiscalité
    - 3.2.2 : Les dotations et la péréquation
    - 3.2.3 : La synthèse du projet de budget primitif : recettes de fonctionnement
    - 3.2.4 – La synthèse du projet de budget primitif : dépenses de fonctionnement
- 4- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs
  - 4.1 - Structure et évolution des effectifs
  - 4.2– Structure et évolution de la masse salariale
- 5 - L'investissement
- 6- La structure et la gestion de la dette
  - 6.1 – La dette globale
  - 6.2 – La dette consolidée des budgets principal
- 7- Préserver la santé financière de la collectivité et sa capacité à investir

## **I- Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire**

---

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget, de tenir au sein du conseil municipal le débat d'orientations budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations financières de la commune sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les articles précités disposent qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote et par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote de l'assemblée délibérante.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux.

Ainsi, pour les communes de la strate de Vauvert, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- Une présentation de la structure des effectifs et des dépenses afférentes
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.

Au-delà des obligations légales, le débat d'orientation budgétaire est une opportunité car il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

## **2- Le contexte de l'élaboration budgétaire 2025**

---

### **2.1 - Le contexte international :**

#### Une croissance mondiale stabilisée

En 2024, la croissance de l'économie mondiale a ralenti et est estimée à 3,2 %. Elle se stabiliserait en 2025. La divergence de croissance se maintiendrait entre les pays dits avancés et les pays dits émergents / en développement. Malgré un ralentissement de sa croissance et un risque majeur de crise lié au niveau de chômage et à la situation de son marché immobilier, l'économie chinoise devrait voir son PIB croître de + 4,5 % en 2025 contre + 2,2 % pour les Etats-Unis, + 1,2 % pour la zone euro et + 1,1 % pour la France. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), il n'est pas attendu d'augmentation significative de la croissance mondiale, européenne et française pour les quatre prochaines années.

#### Une inflation mondiale maîtrisée

La crise inflationniste liée à la pandémie et au conflit russo-ukrainien s'atténue. Au niveau mondial, l'indice des prix à la consommation pourrait s'établir à + 5,8 % en 2025 contre + 6,9 % en 2024 et + 8,7 % en 2023. Comme pour la croissance, une divergence se constaterait entre

les pays avancés et les pays émergents / en développement. Pour les pays avancés, l'impact de la politique monétaire anti-inflationniste semble plus important avec une inflation qui s'établirait à + 3 % en 2025 contre + 4,6 % en 2024 et + 7,3 % en 2023. Pour la France, l'inflation de l'exercice 2025 est attendue à + 1,9 % contre + 2,1 % en 2024 et + 4,9 % en 2023.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement fragile et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

En zone Euro, l'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, les acteurs économiques anticipent une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens, hors énergie, ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

L'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5% après un an et de -1 % après trois ans.

## **2-2- La situation en France**

Le projet de budget 2025 du gouvernement de François Bayrou prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Une forte baisse des dépenses de l'État et des impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposés.

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 milliards d'euros (Md€) et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024. En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever

les impôts, d'emprunter et d'assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances initiale pour 2025 par le Parlement.

Le nouveau Premier ministre, François Bayrou a souhaité repartir du Projet de Loi des Finances (PLF) déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget. Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, il a annoncé vouloir ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Cette réduction du déficit doit se faire via une baisse de 32 Md€ des dépenses publiques et une hausse de 21 Md€ d'impôts pour les plus riches et les grandes entreprises.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

**Scénario de croissance : de façon générale, les économistes anticipent une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.**

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec les attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 points semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Les économistes estiment néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

**Inflation : en moyenne annuelle, les analystes prévoient l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7% en 2025.**

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Il faut s'attendre à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

**2-3- La situation financière de la ville**

Depuis 2020, l'ambitieux programme d'investissement du mandat a été lancé visant à permettre de valoriser la ville dans son ensemble, de développer son attractivité et renforcer le mieux vivre ensemble. En dépit du début de mandat difficile, marqué notamment par la crise du COVID, le volume d'investissement (hors reports) est resté soutenu.

Les conditions défavorables se sont prolongées en 2024 au regard du contexte international et national d'inflation et dans une moindre mesure, de crise énergétique ayant des incidences sur toutes les dépenses en fonctionnement et en investissement.

2-3.1 Le budget principal : les équilibres financiers préservés malgré le contexte

A fin 2024, l'épargne brute reste élevée grâce notamment à un bon niveau de recettes et à un niveau de dépenses contenu malgré une tendance haussière due en grande partie à l'inflation, à la cyberattaque subie par la commune et la mise à niveau des charges de personnel.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (projection)
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 971 436	15 162 951	15 660 852	17 120 653	18 079 117	19 355 490
- Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 731 067	13 638 079	14 354 962	15 610 415	15 818 427	17 164 544
- Produits des cessions	766 565	160 281	24 200	110 939	734 090	768 350
Epargne brute	1 473 805	1 364 592	1 281 691	1 399 298	1 527 195	1 422 596
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 193 173	1 022 941	918 085	1 234 245	1 188 908	1 169 215
Epargne nette	280 631	341 651	363 606	165 053	338 287	252 418
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	12 695 090	11 672 146	16 735 393	17 531 714	16 342 807	18 172 614
Ratio de désendettement	8,6 ans	8,6 ans	13,1 ans	14,7 ans	10,72 ans	12,7 ans

L'épargne nette, bien que moindre à 2024, reste cependant correcte.

### 2.3.2 - Les résultats 2024

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent en 2024 de + 7,06 % représentant + 1 276 k€. Cette augmentation est hétérogène. Alors que le produit des cessions immobilières est de 768 k€ et que les impôts et taxes augmentent de + 236 k€, sans changement des taux d'imposition, les chapitres 70 et 74 augmentent respectivement de 296 k€ et 806 k€ (notamment + 468 k€ pour la Caisse d'Allocations Familiales dû à la municipalisation de la crèche et à la dynamisation du contrat bonus territoire).

La structure globale des recettes de fonctionnement évolue peu. Les impôts et taxes et la fiscalité locale (chapitres 73 + 731) représentent 62,38 % et les dotations 22,63 % (en 2023, 65% et 20%).

Chap	Libellés de chapitres	2019	2020	2021	2022	2023	2024
002	Résultat reporté	751 860	964 525	1 293 440	1 581 723	1 655 207	2 234 050
013	Atténuation de charges	501 303	355 277	293 138	352 912	344 109	274 856
70	Produit des services	299 172	413 552	633 561	626 966	523 479	819 738
73	Impôts et taxes	11 100 448	11 131 213	11 231 011	11 421 930	11 837 854	2 982 936
731	Fiscalité locale *						9 091 511
74	Dotations	2 926 937	2 850 346	3 324 729	3 683 375	3 576 163	4 379 882
75	Autres produits de gestion	336 672	235 929	114 651	870 179	966 646	1 026 517
76	Produits financiers	3 589	3 476	3 570	7 153	8 043	7 915
77	Produits exceptionnels	803 312	173 155	60 164	158 133	819 323	772 134
TOTAL		16 723 295	16 127 476	16 954 269	17 120 652	18 075 617	19 355 489

\*Nouveau chapitre lié au passage à la nomenclature M57

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent sur la période de +7,9 % soit une progression de +1 250 k€. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des charges de personnel de 1 273 K€, à la suite de l'intégration au budget principal de la crèche, de la municipalisation du Centre culturel Robert Gourdon ainsi qu'à la reprise de certaines activités de l'association RIVES.

Cependant, les évolutions ne sont pas uniformes en fonction de la nature des dépenses : certains chapitres augmentent et d'autres, sont en baisse.

- La hausse du chapitre 011 est due à l'intégration de services en gestion municipale directe. Malgré cela, il faut noter l'effort de maîtrise consenti par les services.
- Les atténuations de produits (chapitre 014) diminuent grâce à la baisse de la contribution au FPIC ;
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en baisse de 123 k€ (-4,7%), ce qui démontre les efforts importants de la collectivité en la matière.

Chapitres	Libellés de chapitres	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	2 774 368	2 746 204	2 966 801	3 593 666	3 532 404	3 925 189
012	Charges de personnel	8 064 780	8 118 252	8 484 012	8 844 150	8 849 559	10 122 825
014	Atténuation de produits	129 147	134 820	144 824	158 686	149 357	125 299
65	Autres charges de gestion courante	2 324 500	2 218 898	2 392 392	2 591 098	2 631 838	2 508 562
66	Charges financières	427 988	401 314	352 793	401 395	352 053	386 865
67	Charges exceptionnelles	10 282	18 589	14 113	21 418	299 122	33 246
68	Dotations aux provisions						62 556

### 2.3.3 : Les investissements

Les efforts d'investissement entrepris depuis le début du mandat précédent se sont poursuivis.

Ainsi 2024 a vu, à titre principal, les réalisations suivantes :

La tranche I du Plan voirie à hauteur de 900 K€

- Les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement urbain
- La finalisation des schémas directeurs des réseaux de l'eau potable, de l'assainissement et du pluvial
- L'achèvement des équipements publics du quartier du nouvel Aure
- La révision du PLU
- L'acquisition de véhicules
- L'accroissement du parc de caméras de vidéoprotection

Les consommations de crédits sont d'ailleurs le reflet de l'avancement des projets puisque **3 696 131€** ont été consommés en 2024. Ceci représente une dépense d'équipement de 314 €/hab.

## 3- Les orientations budgétaires 2025 :

### 3.1 – Les orientations pour 2025 restent celles du mandat :

✓ **Une commune à visage humain** : avec un centre-ville qui retient toute notre attention, un programme de rénovation pour les quartiers d'habitat social, de la convivialité pour les lotissements et les hameaux.

○ Cela se traduit notamment par l'implication dans le programme Petite Ville de Demain avec un accès à sa dynamique partenariale, la poursuite du « Permis de louer » et le travail concomitant avec la Communauté de Communes Petite Camargue sur l'opération « Rénovons » notre centre-ancien. Il s'agit également de poursuivre la révision générale du PLU pour une maîtrise du développement local ainsi que les programmes du NPNRU (réhabilitation

résidence du Montcalm, création du pôle commerces de proximité en face de la salle Bizet), de la réserve foncière au hameau de Gallician, de travaux de voirie et de réseaux.

- ✓ **Une ville qui respire** : avec plus de vert et plus de vie, des déplacements doux, consommer moins et produire plus, jouer la carte locale, lutter pour la propreté et le civisme
  - Début de réalisation du PEM, maintien de la navette gratuite Vauvéo, développement du plan 1000 arbres, le développement de la consommation bio et locale notamment à la crèche, planification de la réalisation de la trame bleue en lien avec le quartier du Nouvel Aure.
- ✓ **Une ville qui bouge** : favoriser le développement économique et l'emploi, qui soutient les commerces de proximité, faire du patrimoine un atout touristique tout en permettant aux Vauverdois de se le réapproprier, et facilite l'accès aux services publics.
  - Projet de valorisation de la destination Vauvert avec la mise en valeur du patrimoine local, le maintien des manifestations qui permettent à la fois de montrer que Vauvert vaut le détour et encourager les actions de convivialité.
- ✓ **Une commune qui protège la population** : la santé comme droit et devoir, un logement digne pour tous, un soutien aux familles face à la dépendance des personnes âgées et handicapées, un soutien aux plus fragiles socialement, la tranquillité publique et la sécurité.
  - Poursuite du travail engagé avec le CCAS pour assurer le suivi de la question sociale.
  - Confirmation des services développés en faveur de nos séniors par le développement de liens intergénérationnels et la lutte contre leur isolement (Dovéo, animations, actions de prévention, séjours, Monalisa).
  - Réaliser les investissements en matière d'accessibilité programmés et poursuivre le label Ville inclusive
  - Poursuite de la reconfiguration de la police municipale, soutien aux actions de prévention de la délinquance et extension du réseau de vidéo protection.
- ✓ **Une commune qui favorise l'épanouissement de tous** : enfants/jeunes/familles/séniors, l'éducation, la culture, les festivités, et qui mise sur le sport pour tous !
  - L'accompagnement et l'aide à la parentalité, l'incitation à l'engagement citoyen ou associatif, notamment au sein de la Maison pour tous, le maintien d'une vie culturelle et sportive, permettent de dynamiser notre ville pour ses habitants et de maintenir le lien social.
  - La création d'un espace dédié aux sports de glisse en intégrant des pistes de skate park et de pump track, et deux paddle.
  - Favoriser la pratique sportive.
- ✓ **Avec une gestion municipale basée sur la participation citoyenne, une gestion rigoureuse, responsable et exemplaire.**
  - Après les investissements intervenus depuis 2020, il s'agit, en 2025, de poursuivre et développer les initiatives collectives notamment avec les comités de quartier. Inscrire le PACTE de la participation citoyenne dans nos politiques publiques.

**La municipalité tiendra son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition alors que certaines dépenses augmentent mécaniquement et dans des proportions inédites** : prix des matières premières et de nombreuses fournitures, de certaines prestations et glissement vieillesse technicité.

**Ce maintien est rendu possible par un effort accru de rigueur financière et par un travail sans relâche pour augmenter l'attractivité de la commune.**

Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées avec, notamment, un chapitre 011 identique à 2024.

Les recettes de fonctionnement seront optimisées grâce à la progression des bases fiscales mais également grâce à l'action volontariste de la collectivité qui se traduit notamment par :

- L'augmentation de l'assiette fiscale, effet de l'amélioration de l'attractivité de Vauvert
- Une recherche très active de co-financement
- Une bonne coopération avec la communauté de communes de Petite Camargue dans le cadre du Pacte financier et fiscal

### 3.2 - Perspectives pour les recettes de fonctionnement

#### 3-2-1-La fiscalité

Le produit de la fiscalité confirme sa dynamique par l'accroissement constant des bases. **Depuis 10 ans les taux restent identiques, conformément aux engagements pris.**

Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire prévue par l'Etat et d'autre part sous l'effet de variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation en 2025 est arrêté à 1,7 %. Par prudence la simulation ci-dessous ne prend pas en compte l'augmentation des bases physiques (constructions).

#### Evolution des produits des contributions directes

En 2025, les produits de la fiscalité directe envisagées sont les suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 250 k€
  - Taxe foncière sur le bâti : 8 387 907 €
  - Taxe foncière sur le non bâti : 522 026 k€
- Soit un total estimé à 9 159 k€.

#### 3-2-2-Les dotations et la péréquation

**La dotation forfaitaire (DGF) :** Principale dotation versée aux communes, ses modalités d'attribution confirment la baisse constante depuis plusieurs années.

Si les règles de calcul sont identiques à 2024, la DGF après l'écrêtement s'établirait à **2 142 166 €**.

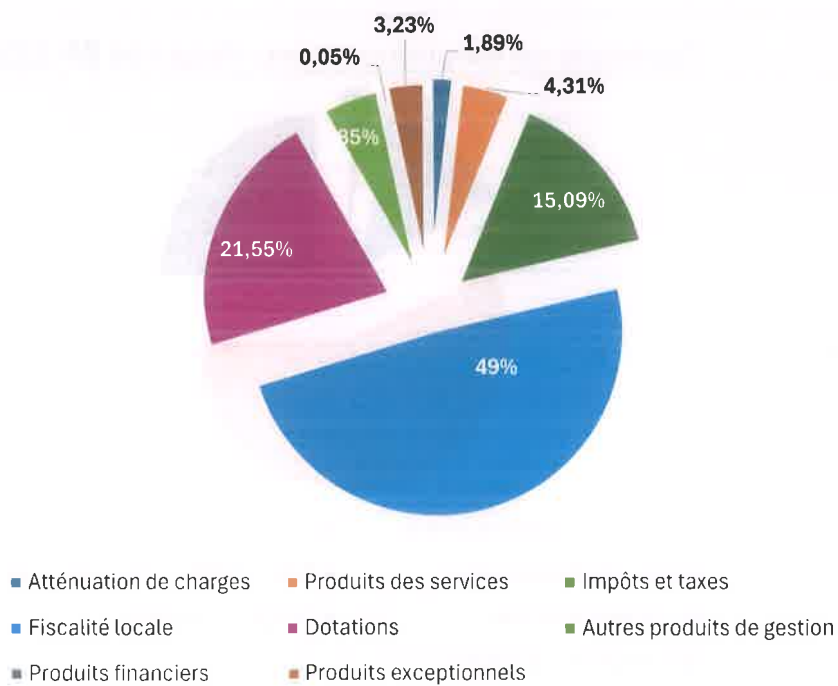
Le tableau ci-dessous tient compte d'un éventuel écrêtement.

	2021	2022	2023	2024	2025
DGF, dotation forfaitaire (art 74111)	805 449	766 942	763 695	789 364	698 964
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	1 145 334	1 175 833	1 206 106	1 263 860	1 315 861
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	109 174	98 257	88 431	106 117	127 341

3-2-3-Synthèse du projet de budget primitif : recettes de fonctionnement (budget principal)

Chapitres	Libellés de chapitres	Projet Budget primitif 2025
013	Atténuation de charges	350 000
70	Produit des services	800 000
73	Impôts et taxes	2 800 000
731	Fiscalité locale	9 100 000
74	Dotations	4 000 000
75	Autres produits de gestion	900 000
76	Produits financiers	10 000
77	Produits exceptionnels	600 000
<b>TOTAL</b>		<b>18 560 000</b>

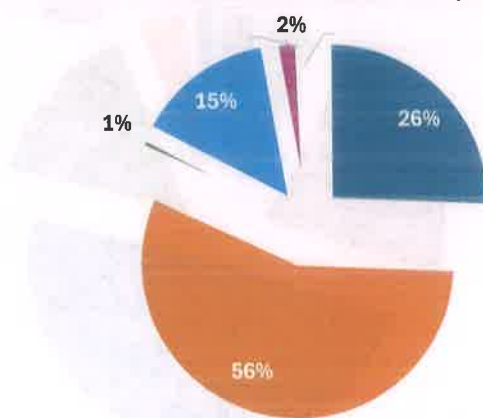
Recettes de fonctionnement - Projet de BP 2025



3-2-4-Synthèse du projet de budget primitif : dépenses de fonctionnement (budget principal)

Chapitres	Libellés de chapitres	Projet
		Budget primitif 2025
011	Charges à caractères général	4 757 444
012	Charges de personnel	10 450 000
014	Atténuation de produits	140 000
65	Autres charges de gestion courante	2 700 000
66	Charges financières	390 000
67	Charges financières	55 000
68	Dotations aux provisions	67 556
<b>TOTAL</b>		<b>18 560 000</b>

Dépenses de fonctionnement - Projet de BP 2025



- Charges à caractères général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges financières
- Dotations aux provisions

Une vigilance particulière est exercée sur les dépenses de fonctionnement notamment :

- Au vu du contexte économique et de la volonté municipale, le chapitre 011 restera constant, alors que l'inflation augmenterait de 1,7 %.
- Le chapitre 012 évolue dû au glissement vieillesse et technicité, selon le détail ci-dessous.

#### 4 - La structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

##### 4.1 : Structure et évolution des effectifs

##### Répartition des effectifs statutaires par catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2025

	Effectifs titulaires par catégorie au 1er janvier			
	2022	2023	2024	2025
<b>A</b>	12	10	12	11
Administrative	9	6	8	7
Culturelle	1	1	0	0
Technique	2	3	2	2
Médico-sociale	-	-	2	2
<b>B</b>	15	15	19	20
Administrative	5	5	9	10
Médico-Social	0	0	1	1
Animation	2	2	2	2
Police municipale	1	0	0	0
Technique	8	8	7	7
<b>C</b>	161	158	178	173
Administrative	48	46	44	45
Animation	11	10	12	12
Culturelle	7	7	7	6
Médico-sociale	8	8	14	15
Police municipale	15	14	16	15
Technique	72	73	80	80
<b>Total général</b>	<b>188</b>	<b>183</b>	<b>203</b>	<b>204</b>

La révision de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a permis en 2024 l'ajustement des effectifs pour mieux répondre aux priorités en termes de politiques publiques et améliorer la qualité du service rendu à l'usager. 2025 verra la stabilisation de l'effectif. Par ailleurs, lors des départs (retraites, mutations, etc.) l'effort de professionnalisation et de renforcement des compétences déjà entrepris sera poursuivi.

##### 4.2 : Structure et évolution de la masse salariale

La prévision budgétaire 2025 s'élève à 10,45 M €. L'augmentation est liée entièrement au glissement vieillesse-technicité.

### 4.3 : Structure et évolution des effectifs

Catégories	Effectifs par type de contrats				
	2021	2022	2023	2024	2025
Stataires	191	188	183	203	204
Contractuels de droit public	14	13	22	22	28
Vacataires	6	10	7	10	8
Contrats civiques et apprentis	0	2	2	2	0
Contractuels de droit privé	1	1	1	3	3
<b>Total général</b>	<b>212</b>	<b>214</b>	<b>215</b>	<b>240</b>	<b>243</b>

La révision de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en cours permettra l'ajustement des effectifs et leur éventuel redéploiement pour mieux répondre aux priorités en termes de politiques publiques. Par ailleurs, lors des départs (retraites, mutations, etc.) l'effort de professionnalisation et de renforcement des compétences déjà entrepris sera poursuivi.

### 4.2 : Structure et évolution de la masse salariale

La prévision budgétaire 2025 s'élève à 10,450 M €. L'augmentation est liée au « glissement vieillesse technicité », aucune évolution du point d'indice n'étant à prévoir en fonction de la politique gouvernementale et l'ensemble des recrutements prévus dans la révision de la GPEC ayant été réalisés courant 2024.

## 5- L'investissement

Le programme d'investissement envisagé pour 2025 porte sur la poursuite des opérations structurantes engagées et la finalisation des opérations en cours au regard des restes à réaliser 2024 (1 447 913 €).

Par ailleurs, compte tenu de la réalisation sur plusieurs années de certaines opérations, l'investissement restera soutenu dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI). Ceci est rendu possible par le soutien financier de partenaires de la commune.

Les recettes d'investissement seront constituées en 2025 essentiellement de subventions et d'autofinancement y compris cessions. Le FCTVA, la taxe d'aménagement et les amendes de police compléteront ce financement. Il n'y aura pas, en 2025, de recours à l'emprunt sur le budget principal.

Les dépenses d'investissement seront constituées principalement du remboursement de la dette à hauteur de 1 241 646 € et des dépenses nouvelles, dont notamment la poursuite du NPNRU, le plan voirie, le plan mobilité, la réalisation de la plaine des sports et la poursuite du programme de revitalisation du centre ancien.

## 6 - La structure et la gestion de la dette

### 6.1 - La dette globale

La structure de la dette s'établit comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur le budget principal :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
19 760 281,82 €	2,42 %	16 ans et 7 mois	9 ans et 1 mois	43

La répartition par risque est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	18 313 268 €	92,68 %	2,27 %
Variable	208 126 €	1,05 %	5,07 %
Livret A	1 238 888 €	6,27 %	4,18 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>19 760 282 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,42 %</b>

**La dette à taux fixe représente 92,68 % de l'encours.** Ces emprunts permettent de sécuriser l'encours de dette grâce à une bonne vision sur les flux futurs.

**Le taux moyen de la dette variable classique s'élève à 5,07 %**, conséquence de la tendance haussière actuelle. Toutefois, cette dette ne correspond qu'à 1,05 % de l'encours de dette.

**Concernant la dette indexée sur le Livret A (6,27 % de l'encours)**, son taux moyen est stable et s'élève à 4,18 % (contre 4,19 % en 2024).

La répartition par prêteur est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 695 739 €	33,88 %
CAISSE D'EPARGNE	5 439 661 €	27,53 %
CREDIT AGRICOLE	4 814 922 €	24,37 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 071 814 €	10,48 %
Autres prêteurs	738 146 €	3,74 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>19 760 282 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les autres budgets connaissent un capital restant dû au 1<sup>e</sup> janvier 2025 :

- Assainissement : 1 048 115 € au taux moyen de 2,48 %
- Eau : 620 061 € au taux moyen de 2,18 %

Ces emprunts à taux fixe, dont les taux sont modérés, préservent actuellement la commune de l'envolée des taux.

## **7- Préserver la santé financière de la collectivité et sa capacité à investir**

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement notamment doit permettre de préserver la santé financière de la collectivité et sa capacité à investir au travers de :

- L'amélioration de la capacité d'autofinancement de la commune par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré l'inflation et par l'optimisation des recettes
- Une pause dans le recours à l'emprunt, tout en maintenant un bon niveau d'investissements
- La recherche constante de co-financements

### Débat :

René Gimenez se souvient qu'auparavant le montant des procès-verbaux (PV) dressés par les policiers municipaux apparaissaient. Il voudrait en connaître le montant pour 2024.

Annick Chopard indique que 86 000 € ont été perçus à ce titre. Ce montant a fait l'objet d'un rajout sur le budget principal car il était supérieur à la prévision initiale soit 45 000 €.

M. le Maire précise que ce n'est pas le résultat des amendes de police sur Vauvert et anticipant les propos de M. Gimenez qui met en parallèle le montant de la prestation de la fourrière automobile, il indique que ces éléments n'ont rien à voir entre eux car la répartition des amendes de police est faite par l'Etat et le Département. Donc la municipalité ne cherche pas à faire dresser des PV par les policiers municipaux pour renflouer les caisses de la commune.

M. Gimenez voulait connaître le montant de la prestation de la fourrière automobile car les documents n'ont pas été fournis selon lui.

M. Denat rappelle qu'il possède tous les documents y compris les tarifs car ils ont été transmis pour le vote du prestataire de la fourrière en conseil municipal, mais il demandera aux services concernés à ce qu'on lui transmette à nouveau les éléments et la délibération.

M. Gimenez se souvient que l'opposition avait voté contre et qu'il y avait une rétrocession de 4 points à la commune. Il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas retrouver sur le champ les tarifs.

M. le Maire s'indigne car M. Gimenez est suspicieux car il n'obtient pas spontanément des réponses à une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Or, c'est difficile d'avoir en tête tous les chiffres à moins d'être un « fou furieux » ou obsessionnel de la fourrière automobile.

M. Gimenez voudrait connaître le montant de la rétrocession concernant la fourrière.

Christian Sommacal répond que pour le moment la commune n'a pas eu de réponse pour en connaître le montant.

M. le Maire rappelle que ce rapport d'orientation budgétaire est une prise d'acte soumise au vote. Mais le vote ne concerne pas le contenu.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**De prendre acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le maire,

  
  
Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

